

STAPS ACCESS AAN

Une 1^{ère} année STAPS en 2 ans

Option : **BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)**

Licence : **Diplôme national bac +3 [en convention avec Le Mans Université]**

Une insertion professionnelle garantie

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Le parcours de Licence STAPS ACCESS option Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) propose de construire sa réussite en STAPS en conciliant approches professionnelle et universitaire, lors d'une 1^{ère} année organisée sur deux ans.

Cette 1^{ère} année de Licence permet :

- d'acquérir des compétences dans l'encadrement et l'analyse d'une séance d'activité physique et sportive pour tout public.
- de suivre une formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) en partenariat avec l'organisme de formation IPSA et de faciliter une insertion professionnelle à court et moyen terme dans les métiers de la natation.

MÉTIERS ET SECTEURS

- Les étudiants finalisant leur cycle de Licence peuvent accéder aux métiers propres aux mentions de Licence STAPS : éducation et motricité, activités physiques adaptées et santé, management du sport.
- Les étudiants titulaires du BPJEPS AAN peuvent se professionnaliser en tant que maître-nageur sauveteur et exercer en autonomie dans le domaine des activités aquatiques.

POURSUITE D'ÉTUDES

L'obtention de la Licence STAPS APAS, EM ou MS permet de postuler aux Masters proposés à l'IFEPSA et dans les universités françaises.

L'obtention du BPJEPS AAN facilite l'engagement dans les autres mentions du BPJEPS (AF, APT, ...).

NOTRE PARTENAIRE



AIDE À LA RÉUSSITE

Un contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant : validation par blocs de compétences, évaluation continue intégrale, personnalisation des parcours, adaptation du calendrier.

Stage en alternance et expériences professionnelles

Dès la première année, l'étudiant en STAPS ACCESS bénéficie d'un stage en alternance adossé à la formation BPJEPS AAN. Cette première expérience de stage se poursuit ensuite par de multiples expériences professionnelles variées tout au long du cycle de Licence.

Des infrastructures adaptées et de proximité

Le campus de l'IFEPSA bénéficie d'installations récentes et adaptées à la formation universitaire. Les installations sportives sont à proximité et les temps de déplacement réduits.

LES + DE LA FORMATION

Une année alliant études universitaires et qualification professionnelle

En prenant en compte les profils différenciés de candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur, cette 1^{ère} année de Licence en 2 ans offre aux étudiants une professionnalisation précoce tout en leur permettant d'envisager une poursuite de leur cursus universitaire en L2 puis en L3.

Un groupe restreint pour optimiser les apprentissages

Un groupe de 25 étudiants maximum, des entretiens réguliers avec les responsables pédagogiques, une équipe enseignante disponible et à l'écoute des besoins de chaque étudiant.

Une formation professionnelle intégrée à la L1 STAPS ACCESS

Pleinement associée à la Licence 1^{ère} année, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) offre un accès direct à la professionnalisation dans les métiers de la natation.

80%

de réussite en L1 STAPS

500

heures de stage en entreprise

25

étudiants par promotion

ORGANISATION DE LA FORMATION

La Licence STAPS ACCESS option AAN est organisée sur quatre semestres de formation. La Licence 1^{ère} année (L1) est doublée afin de permettre à l'étudiant de capitaliser les 60 crédits de la Licence 1 et d'obtenir le BPJEPS AAN.

- Tout au long de ces deux années de L1, l'étudiant suit intégralement le programme de Licence STAPS 1^{ère} année en alternant périodes de formation universitaire et périodes de formation professionnelle (BPJEPS AAN).
- Le 1^{er} semestre de la 1^{ère} année de L1 est consacré à l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage (BNSSA) et du PSE1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1) pré-requis indispensables à l'entrée en formation BPJEPS AAN qui débute au 2^{ème} semestre de cette 1^{ère} année.
- La 2^{ème} année de L1 permet à l'étudiant d'obtenir le BPJEPS AAN lors du 1^{er} semestre, puis de finaliser sa 1^{ère} année de Licence STAPS lors du 2nd semestre.
- Une fois ces deux années complétées, l'étudiant a la possibilité de s'insérer professionnellement avec le BPJEPS AAN ou de poursuivre sa formation universitaire en Licence 2^{ème} année vers une mention de son choix (APA-S, EM et MS).

PROGRAMME

LICENCE 1 [en 2 ans]

La L1 permet d'acquérir des compétences dans :

- l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive pour tout public (pratique d'activités physiques variées et apprentissage des compétences pédagogiques pour leur enseignement).
- l'analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (anatomie, physiologie, biomécanique, sociologie, psychologie, droit, économie, histoire...).
- les usages numériques, l'exploitation de données, la communication écrite et orale en Français et en Anglais, la détermination de son projet professionnel et personnel (notamment à travers les stages d'application).

En parallèle et en partenariat avec l'organisme de formation IPSA, l'étudiant suit une formation BPJEPS AAN sur un mode d'alternance entre formation et stage hebdomadaire en milieu professionnel. Au terme de cette formation, le titulaire du BPJEPS AAN sait :

- mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation.
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités aquatiques et de la natation.
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

LICENCE 2^{ème} et 3^{ème} ANNEE

Les compétences initiées en L1 sont ensuite approfondies tout au long des 2^{ème} et 3^{ème} années de Licence. Elles sont teintées en fonction de la mention STAPS choisie :

- Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)
- Education et Motricité (EM)
- Management du Sport (MS)

UN PRÉREQUIS ESSENTIEL :
ÊTRE NAGEUR CONFIRMÉ
(moins de 7 minutes 40 au 400 m Nage Libre)

Statut étudiant/salarié

Dès l'obtention du BPJEPS AAN, l'étudiant peut être employé en qualité de Maître-Nageur Sauveteur et bénéficiaire, tout au long de son cursus de Licence, d'aménagements de formation en tant qu'étudiant « salarié ».

INSCRIPTION EN L1

- Être titulaire du baccalauréat, du PSC1 et être nageur confirmé
- Formuler un vœu sur Parcoursup. L'institut y figure sous l'appellation « IFEPSA - Faculté libre de l'Ouest ». Attention, bien préciser la ville « Les Ponts-de-Cé »
- Satisfaire aux exigences demandées dans le cadre de l'entretien de recrutement programmé en avril/mai
- Nombre de places limité à 25 étudiants

FRAIS DE SCOLARITÉ

(à titre indicatif tarifs 2023/2024)

- De 5 000 à 7 900 € par an selon les revenus des familles (frais complémentaires en sus)
- Possibilité d'obtenir une bourse d'état

Renseignements

Responsable coordination L1 STAPS
christophe.angot@uco.fr | 02.41.79.18.92

Assistante de formation
delphine.bobard@uco.fr | 02 41 79 79 50

ifepssa.uco.fr

